

6211-24-047

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
 M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN
DANS LA MRC DU HAUT-RICHELIEU PAR VENTERRE NRG INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 4 avril 2011 à 19 h
Centre Paulinoix
959, rue Principale
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 4 AVRIL 2011

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. YVES DUTEAU (maire de Lacolle) 3

M. GERHARD SCHIRMACHER..... 8

M. GUY LEBLANC 14
(Société de développement économique de New Richmond inc.)

Mme FRANCE ST-ONGE 17

Mme SONIA VAN WIJK 19

Mme LISE TROTTIER 20
(Coalition des sept maires contre l'implantation de projet éolien à Saint-Valentin)

M. JEAN-LOUIS CHAUMEL 24
(Laboratoire en Énergie éolienne de l'UQAR)

M. MICHEL ARSENEAU 30

M. GÉRARD DUTIL 32
(Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix)

Mme ASTRID AMMERLAAN 39

M. PIERRE GIGNAC 45

M. SERGE DESBOIS 45

Mme GISÈLE BÉLANGER 49

PÉRIODE DE RECTIFICATION

M. HEINZ KAECH 53

Mme JOANE McDERMOTT 53

DISCOURS DE FERMETURE 54

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parc éolien de Saint-Valentin par Venterre NRG inc. Bienvenue également aux internautes qui se sont joints à nous. Nous serons en webdiffusion audio durant toutes les séances.

10 Je m'appelle Pierre André, je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand. Pour ce faire, je suis accompagné de monsieur Jean-François Longpré qui agit à titre de commissaire.

15 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Les analystes qui soutiennent les travaux de la commission tout au long du mandat de quatre mois sont messieurs Yvan Tremblay et Jasmin Bergeron ainsi que madame Sylvie Mondor. Les coordonnatrices du secrétariat de la commission, madame Monique Gélinas, assistée de madame Marie-Josée Harvey. La responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse est madame Julie Oliver.

20 La commission est également assistée d'une équipe du Centre des services partagés du Québec composée de monsieur Daniel Moisan, responsable de l'organisation technique et de la logistique, ainsi que de monsieur Richard Grenier, responsable de la sonorisation.

25 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience publique seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale et madame Louise Philibert, sténographes officielles. Les transcriptions des séances seront disponibles dans environ une semaine.

30 Permettez-moi de vous rappeler où nous en sommes dans la procédure. Nous avons tenu, du 8 au 11 mars dernier, la première partie de l'audience publique qui donnait aux citoyens l'opportunité de poser des questions au promoteur et aux personnes-ressources. L'objectif était alors d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

35 Nous débutons aujourd'hui la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but, cette fois, de permettre aux personnes, aux municipalités, aux groupes qui le désirent évidemment d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions et de proposer des modifications au projet.

45 La commission estime que six séances seront nécessaires pour entendre les 84 personnes qui l'ont avisée de la présentation d'un mémoire. Comme vous pouvez le constater en regardant l'organisation de la salle, le promoteur et les personnes-ressources n'ont plus de rôle particulier à jouer cette fois-ci. Ils ont toutefois été invités à assister aux séances publiques, comme tout citoyen, et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

50 Voici comment se dérouleront les séances. J'inviterai à tour de rôle les personnes préinscrites à venir à la table des présentateurs située devant moi et à se présenter. Je rappelle aux personnes qui sont cédulées pour faire une présentation ce soir et qui ne l'auraient pas encore fait, de se présenter à la table derrière pour signifier leur présence.

55 Chacune des personnes invitées disposera d'un maximum de dix minutes pour résumer son mémoire. Je l'inviterai à conclure à une ou deux minutes de la fin. La commission vous rappelle qu'elle a pris connaissance de tous les mémoires et que ceux-ci seront déposés dans les centres de documentation ainsi que sur le site web du Bureau d'audiences publiques incessamment. Tout le monde pourra donc lire votre mémoire. Il est impératif de respecter ces dix minutes. Compte tenu qu'il y a 84 présentations, vous pouvez imaginer le nombre d'heures de présentation et de discussions que nous aurons ensemble.

60 À la fin de chaque intervention, si elle le juge nécessaire, la commission échangera avec les présentateurs afin de préciser, de mieux comprendre ou d'approfondir leurs propos. Les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement et qui ne se sont pas déjà inscrites ou qui n'ont pas déposé de mémoire pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Elles seront appelées à la fin de la soirée, si le temps le permet, ou à la fin de la deuxième partie, c'est-à-dire jeudi après-midi, par ordre d'inscription au registre. Elles disposeront alors de cinq minutes pour s'exprimer sur le projet.

70 J'aimerais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. Toutes les personnes présentes doivent se sentir à l'aise de participer, quelle que soit leur position envers le projet. Ainsi, aucun propos diffamatoire ou non respectueux, aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera acceptée.

75 Vous devez savoir que les citoyens, le promoteur et les personnes-ressources ont le droit de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits que vous savez erronés et non pas à vous prononcer sur les opinions émises par les autres ou à en débattre. Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Ainsi, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 600 personnes, vous pourriez vous lever, si vous êtes un représentant de
80 Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et venir dire qu'elle n'en contient que 250 ou 300.

85 Pour vous prévaloir de ce droit de correction, vous devez vous inscrire au registre ouvert à l'arrière de la salle et préciser l'objet de la correction. Si la commission estime qu'il s'agit bien d'une correction de fait, les personnes inscrites seront invitées à la fin de chacune des séances à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine qui vient.

90 Les suites de l'audience. Au terme de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuit son enquête. Elle complétera son questionnement et son analyse, ce qui l'amènera assurément à poser de nouvelles questions au promoteur ou aux personnes-ressources ou à exiger le dépôt de nouveaux documents.

95 Les renseignements obtenus seront rendus publics dans les meilleurs délais dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et dans le site web du Bureau d'audiences publiques où se retrouvent d'ailleurs tous les documents relatifs au dossier. Vous y retrouverez également les transcriptions des séances ainsi que tous les mémoires et autres documents déposés devant la commission cette semaine.

100 Ainsi, toutes les personnes qui le désirent ont et auront accès à toute l'information dont dispose la commission pour son analyse. La commission d'enquête rédige son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport, qui lui sera remis au plus tard le 20 juin 2011, fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission. Le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

105 Parallèlement au mandat de la commission, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à une analyse environnementale. C'est à la lumière du rapport que produira le ministère et du rapport d'enquête et d'audience publique que le ministre élaborera sa recommandation au conseil des ministres à qui revient la décision de refuser ou d'autoriser le projet et d'en énoncer les conditions de réalisation.

115 Je vous rappelle que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et il met à la disposition des participants une documentation que vous pouvez prendre ou consulter à l'arrière de la salle. Le BAPE vous invite également à répondre à un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous prions de bien vouloir le remplir avant votre départ et le remettre au personnel du Bureau à l'arrière de la salle. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

120 En entendant la sonnerie que je viens d'entendre à l'instant, je vous invite à fermer vos cellulaires, si ce n'est déjà fait, de façon à ne pas distraire les participants.

125 Maintenant, j'invite le premier intervenant à venir nous présenter sa position. Il s'agit de monsieur Yves Duteau, maire de Lacolle. Je vous rappelle, pendant que monsieur Duteau se dirige vers la table, qu'il dispose de dix minutes pour faire un résumé de son mémoire et que nous échangerons ensuite, si la commission le juge pertinent.

M. YVES DUTEAU :

130 Bonsoir, Monsieur le président! Bonsoir, Monsieur le commissaire! Comme monsieur le président l'a mentionné, je suis le maire de la Municipalité de Lacolle. Mon mémoire, ce soir, a été élaboré sur trois questions. La question numéro 1 : Y a-t-il eu une planification et gestion adéquates de l'utilisation du territoire par la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu (MRC)? Question 2 : Y a-t-il eu acceptabilité du milieu pour le projet? Et la question 3 : Quelle
135 serait l'ambiance du milieu si le projet se réalise?

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

140 Merci beaucoup, Monsieur, d'avoir respecté le temps à la seconde près, aussi. C'est très apprécié. J'aurais quelques questions. Vous pouvez rester assis, on a quelques minutes. J'aimerais que vous me parliez un peu du climat à Lacolle. Vous nous avez parlé du climat à Saint-Valentin, vous nous avez dit que dans certaines municipalités, le climat social était dégradé.
145 J'aimerais que vous me parliez un peu de la situation à Lacolle actuellement, face au projet Saint-Valentin.

M. YVES DUTEAU :

150 Je vais vous dire, Monsieur le président, c'est que les gens de la municipalité de Lacolle, on est très unis avec les autres municipalités des alentours et ça nous cause réellement un grand chagrin de voir que les gens de Saint-Valentin ne se parlent plus. Et vous avez, par le fait même, des gens de Lacolle qui ne veulent pas parler à certaines personnes de Saint-Valentin. Et ça occasionne, je veux dire, des froids qu'on pourrait se passer.

LE PRÉSIDENT :

Et j'imagine que vous avez réfléchi à l'après-situation?

160 **M. YVES DUTEAU :**

Exact.

LE PRÉSIDENT :

165 C'est-à-dire que quelle que soit la décision qui revienne au gouvernement, quelles seraient les actions que vous pourriez prendre pour rétablir ou contribuer au rétablissement de la cohésion sociale que vous questionnez actuellement? Avez-vous réfléchi à cette question?

M. YVES DUTEAU :

170 La chose qui serait la plus importante, c'est que le projet ne se réalise pas afin d'avoir... afin d'avoir un bon climat dans la municipalité. Quand vous vous faites imposer quelque chose, Monsieur le président, c'est jamais intéressant et c'est très douloureux. Et ça va prendre des décennies avant que tout soit rétabli. Et je le mentionne d'ailleurs dans mon mémoire.

LE PRÉSIDENT :

180 Est-ce qu'il y a déjà eu des différends entre Lacolle et les municipalités riveraines?

M. YVES DUTEAU :

Jamais comme qu'on voit présentement. Jamais.

LE PRÉSIDENT :

185 Non, mais par exemple, sur d'autres projets, est-ce qu'il y a déjà eu des différends?

M. YVES DUTEAU :

190 Bien, je veux dire, il y a déjà eu des projets de porcherie et je peux vous dire que ça n'a jamais été comme c'est là présentement.

LE PRÉSIDENT :

195 Et quand il y a un différend entre deux municipalités, est-ce qu'il y a une façon où vous procédez entre vos municipalités pour essayer de régler le différend?

M. YVES DUTEAU :

200 Il y a toujours des approches qui peuvent être faites. Je veux dire...

LE PRÉSIDENT :

205 Dans le cas des porcheries, avez-vous appliqué certaines discussions?

M. YVES DUTEAU :

210 Bien, je peux vous dire, Monsieur le président, que chez nous, à Lacolle, nous avons eu des réunions de plus de 300 personnes et on avait *La Semaine Verte* qui était présente, qui filmait le tout et le tout s'est déroulé assez bien. Par contre, le promoteur, c'était quelqu'un de la municipalité et quand qu'il a vu que la pression montait, et montait, et montait, il s'est retiré du projet.

LE PRÉSIDENT :

215 Il s'est retiré du projet.

M. YVES DUTEAU :

220 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

225 Dans votre mémoire, vous faites état des discussions à la MRC...

M. YVES DUTEAU :

Oui.

230 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

... où vous avez, pas de gaieté de cœur, avec amertume et aversion...

M. YVES DUTEAU :

235 Exact.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

240 ... vous avez retranché la marge de 1000 mètres à 750 mètres.

M. YVES DUTEAU :

Exact.

245

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Qu'est-ce qui serait arrivé si vous aviez fait front commun pour dire : « Non, on maintient 1000 mètres. »

250

M. YVES DUTEAU :

Je peux vous dire, Monsieur le commissaire, que c'est quelque chose que si, aujourd'hui, on aurait eu l'information qu'on a présentement, jamais, jamais, au grand jamais, que nous aurions voté pour aller dans ce sens.

255

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Quand vous dites : « Si on avait eu l'information qu'on a présentement »...

260

M. YVES DUTEAU :

Bien, on a eu très peu d'informations et on se faisait dire – on s'est fait dire qu'on ne pouvait pas refuser, je veux dire, d'avoir des éoliennes sur notre territoire. Et c'est assez difficile, je veux dire, d'aller à l'encontre de ça. Puis, d'ailleurs, le ministère venait déjà de nous refuser le 1000 mètres. Et c'est pour ça, d'ailleurs... et, nous, on visait le 1500 mètres au tout début.

265

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et si vous aviez fait front commun avec l'information que vous connaissez aujourd'hui, vous pensez que vous auriez pu maintenir ça?

270

M. YVES DUTEAU :

Bien, moi, en tant que maire, je peux vous dire que j'aurais été directement au Tribunal administratif. Ça ne m'aurait pas dérangé du tout. Ça ne m'aurait pas dérangé du tout. J'y ai déjà été d'ailleurs, et j'ai déjà gagné sur quatre règlements qui m'avaient été refusés par la MRC.

275

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Je vous remercie.

280

LE PRÉSIDENT :

285 Merci, Monsieur Duteau.

M. YVES DUTEAU :

 Bienvenue!

290 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci beaucoup. J'invite maintenant monsieur Gerhard Schirmacher, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur!

295 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

 Bonsoir! Mon nom est Gerhard Schirmacher. Je suis producteur laitier à Saint-Valentin et puis c'est certain, moi, ce qui me concerne surtout, c'est les impacts que le projet éolien a sur l'agriculture. Et puis je vais faire un bref survol de la situation qui pourrait avoir lieu à Saint-Valentin.

 Puis, pour une mise en contexte, ici, à Saint-Valentin, dans notre région, ce sont des terres qui sont très convoitées par l'urbanisation, un réseau routier, parce qu'ici, on est une population très dense comparativement à ailleurs sur le territoire du Québec. On y trouve aussi la terre la plus dispendieuse de toutes les régions au Québec. Et puis aussi, on y trouve – au Québec, il y a seulement que 2 % des terres agricoles qui sont propices pour les cultures. Et puis c'est surtout localisé au sud du Saint-Laurent. Puis ici, aussi, on trouve qu'il y a le climat le plus favorable pour pratiquer l'agriculture. Notamment, on a souvent des années avec des unités thermiques de maïs au-dessus de 3000. Donc, ce qui fait en sorte que c'est une ressource qui est rare, surtout de cette qualité.

 Ici, on peut voir la carte de la qualité des terres pour la région du Richelieu, Châteauguay et le sud de Montréal. On peut voir les zones plus foncées près de Ormstown, Howick, c'est des terres de qualité numéro 1. Le brun qui est un peu plus pâle, c'est des terres de qualité numéro 2. Et puis on peut voir qu'à Saint-Valentin, Saint-Paul et dans notre région en général, ce sont surtout des terres de qualité 2. D'ailleurs, toutes les éoliennes de Saint-Valentin se retrouvent sur des terres de classe 2.

 Puis c'est ça. Même la CPTAQ nous mentionne que nous avons un milieu très homogène, où ce qu'on retrouve des sols rares de classes 2 et 1. Et puis c'est ce territoire-là qui est convoité par le promoteur Venterre pour installer 25 éoliennes. Puis d'ailleurs, c'est ces raisons-là que la CPTAQ utilise aussi pour refuser plusieurs dossiers de notre région.

325 Voilà. Hydro-Québec, je pense, à tous les quatre ans, conjointement avec l'UPA, émet une
révision de son cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et
forestier. Il y a plusieurs facteurs, mais il y en a surtout quatre qui viennent surtout chercher notre
secteur, notre région.

330 Dans le cadre de référence, les critères de localisation mentionnent qu'on doit favoriser la
localisation des éoliennes à la limite ou à l'extérieur de la zone agricole protégée; favoriser la
localisation des ouvrages sur des terres dont le potentiel agricole est le plus faible; favoriser la
localisation des ouvrages dans des bois de faible qualité plutôt qu'en terrain cultivé; et puis protéger
les terres à drainage souterrain. C'est le cas pour toutes les 25 éoliennes. On trouve que les 25
éoliennes sont sur des terres de plus haute qualité pour le Québec et elles sont toutes drainées.

335 En plus des éoliennes, il y a aussi la ligne de haute tension qui sera imposée à des agriculteurs
de Saint-Cyprien. Et puis ces agriculteurs-là n'ont pas voulu d'éoliennes, ils veulent encore moins
avoir des pylônes sur leur terre. Ici, j'ai inclus un tableau que Venterre nous a présenté le 27 octobre
2010. Ce sont d'ailleurs, je crois bien, les mêmes chiffres qu'ils ont présentés le 8 décembre lors de la
première présentation au BAPE.

340 On peut voir la taille et l'ampleur que ça devra nécessiter en termes de terre agricole. Et puis
c'est seulement à partir du 8 décembre et à partir que la Coalition des maires et que les opposants se
sont manifestés ouvertement et par le biais des médias que Venterre ou TransAlta ou TCI a démontré
une certaine volonté à vouloir réduire son empreinte au niveau du territoire agricole.

345 Il y a aussi les contrats que les agriculteurs ont signés. En fait, ce qu'on nous a présenté lors de
la soirée d'information avec l'avocate de l'UPA – je crois que c'était en mars 2007 – c'était le contrat
qui était en annexe du cadre de référence que j'ai mentionné plus tôt. Et puis il y a plusieurs
différences entre le contrat que les agriculteurs ont signé et ce contrat qu'Hydro-Québec suggérait
350 que le promoteur présente aux agriculteurs. Ces éléments-là sont beaucoup plus restrictifs que le
document que TCI a fait signer aux producteurs. Et puis j'énumère quelques articles dans l'octroi
d'option et l'acte de propriété superficielle.

355 Dans l'acte de propriété superficielle, surtout, c'est les articles qui sont sous la rubrique de
« Servitude ». En fait, l'article 9.1, c'est la copie conforme de la servitude que l'on peut retrouver dans
le cadre de référence. Mais le 9.2, le 9.3, 9.4, 9.5 ont tous été des ajouts par le promoteur éolien,
toutes des restrictions à l'agriculture. Même, il a mis ça sous la rubrique de « Servitude » mais c'est
plutôt des obligations que le propriétaire, que l'agriculteur a envers la compagnie.

360 Donc, encore là, on peut voir qu'il y a plusieurs contraintes, surtout le 9.4 où l'agriculteur doit
demander le consentement écrit au promoteur s'il veut développer sa propriété entière. Parce que
lorsque le producteur a signé l'octroi d'option, il ne savait pas où allaient être installées les éoliennes.
Alors, l'agriculteur, souvent, a donné toute sa propriété sous option. Donc le promoteur,

365 présentement, contrôle toute la superficie. Donc, il s'agit de plus de 1800 hectares à Saint-Valentin qui est sous octroi d'option.

370 Il n'y a pas seulement que les restrictions contractuelles, mais aussi les restrictions réglementaires. Ici, je vous énumère toutes les limites que les éoliennes doivent respecter de différents immeubles ou les cours d'eau, ainsi de suite. Notamment, je pourrais mentionner le 500 mètres des chemins et des routes publiques. Les trois éoliennes qui se trouvent au Petit-Rang, ici, à Saint-Valentin, ne respectent pas ces contraintes-là. Pour l'implantation de ces éoliennes, Venterre ou la Municipalité devra passer des dérogations mineures pour faire suite à ces installations.

375 Il y a aussi les restrictions encore à l'agriculture. Un 500 mètres des bâtiments d'élevage, 750 mètres des résidences. Donc, pour les agriculteurs aussi qui pourraient normalement s'installer n'importe où sur leur propriété, s'ils justifient bien leur dossier à la CPTAQ, ces contraintes-là, ça pourrait être des distances limitatives au développement agricole de notre région.

380 Et puis c'est ça. Ces distances-là créent des aires d'accueil. À Saint-Valentin, ces aires d'accueil là présentement sont saturées. C'est une des raisons pourquoi les trois éoliennes alternatives demandent des dérogations mineures puisqu'il n'y a pas d'autre emplacement pour les installer.

385 Aussi, il y a eu débordement du territoire de Saint-Valentin sur le territoire de Saint-Paul, puisque Saint-Paul n'en voulait jamais d'éolienne. Et puis ça crée des problèmes d'implantation. Ça crée aussi des problèmes plus tard pour le développement de notre région, autant résidentiel qu'agricole que commercial. Et puis ça crée non seulement des restrictions pour les agriculteurs qui ont des ententes avec le promoteur, mais aussi les agriculteurs qui sont voisins des éoliennes, qui n'en ont jamais voulu.

390 Ici, par exemple, c'est une nouvelle construction de 2009 que l'on peut retrouver dans notre région. Elle se trouve à une distance approximative de 275 mètres. Et puis le bâtiment le plus près est de l'autre côté de la route, c'est une maison. Alors, si on fait la différence entre 750 mètres de la maison qui est située, s'il y avait une éolienne d'implantée là, alors, on voit bien que cette étable-là ne pourrait être installée.

400 On nous a mentionné quelques fois, lors de la première partie, par l'urbaniste du promoteur ou par quelques agriculteurs, que c'est tout à fait faux, que ça ne créera pas de restriction au développement. Mais enfin, on voit un exemple. Il y en a même un autre. Ce sont toutes des nouvelles constructions qui se sont créées les dernières années. Les agriculteurs ont choisi de s'installer et de s'éloigner plus loin de la route, justement pour ne pas avoir autant de restrictions dans le futur à l'agrandissement ou au développement de leur entreprise. Et, aussi, pour des raisons de bon voisinage, parce que certains résidents des campagnes ne sont peut-être pas aussi favorables à l'installation de nouveaux bâtiments près de chez eux.

405

Et puis, aussi, il n'y a pas seulement les restrictions contractuelles réglementaires, mais aussi les effets néfastes que l'implantation des éoliennes peut créer sur les terres agricoles. Bon, il y a tout ce qui est relié à la construction, la construction de chemins d'accès, tous les camions qui doivent y circuler, toutes les grues, tout l'équipement qui doit s'y rendre. Il y a certains agriculteurs qui vont dire – et le promoteur aussi – que ce n'est pas une perte agricole, enfin, avoir un chemin d'accès. Mais en bout de ligne, pourquoi ces agriculteurs-là ne l'ont pas mis en place eux-mêmes si c'était une si bonne idée d'avoir un chemin d'accès?

410

Ou bien le promoteur nous mentionne que ses méthodes pour réduire l'empreinte sur le territoire agricole, c'est de remblayer des fossés ou de niveler ou d'améliorer le drainage. Ce sont toutes des méthodes que les agriculteurs ont aussi aujourd'hui pour améliorer leur propre terre.

415

Enfin, on voit ici tous les impacts que ça peut avoir, le chantier de construction, avec l'excavation des fondations, plusieurs bétonnières qui vont circuler, toutes les aires de travail nécessaires pour l'érection de ces structures géantes. Et puis Saint-Valentin sera transformée entièrement en chantier. Il y en a aux quatre coins de la municipalité. Puis nos terres agricoles en seront menacées.

420

Et puis les terres agricoles, ici, c'est rare. Ce n'est pas renouvelable. C'est une ressource limitée, tandis que le vent, lui, on peut le trouver n'importe où. Alors, pourquoi le promoteur, pourquoi est-ce qu'on se retrouve dans une telle situation alors que, normalement, si le promoteur avait suivi le Guide d'implantation, les critères de localisation pour implanter des éoliennes en milieu agricole, on n'en aurait jamais eu ici.

425

Pourquoi on fait face à cette situation? Pourquoi l'avenir de notre secteur agricole pour notre région sera mis en péril, d'après moi, et affaibli? Et que les municipalités environnantes se feront imposer aussi des éoliennes ou des pylônes, et que la population qui est majoritairement contre à Saint-Valentin s'en fera imposer aussi.

430

Et d'ailleurs, je voudrais mentionner aussi – madame Gélinas me l'a dit – j'ai remis une pétition que les agriculteurs ont signée. Il s'agit d'une majorité des agriculteurs de Saint-Valentin et des propriétaires terriens, des exploitants de Saint-Valentin, qui refusent et qui ne veulent pas avoir de ces structures-là dans leur municipalité et sur les terres agricoles. Merci beaucoup.

435

LE PRÉSIDENT :

440

Merci, Monsieur Schirmacher. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

445

Combien de noms possède cette pétition?

M. GERHARD SCHIRMACHER :

450

Il y en a 38.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

455

Il y en a 38. Vous parlez dans votre mémoire de la compaction des sols qui vous inquiète.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

460

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

465

Qui pourrait entraîner des pertes de rendement. Si jamais le projet était autorisé, vous voyez un suivi des sols sur une période de combien de temps pour vous assurer de retrouver les rendements d'origine?

M. GERHARD SCHIRMACHER :

470

Enfin, ça dépend aussi des pratiques culturelles des agriculteurs aussi, qui va probablement influencer la période de rétablissement de ces terres, mais enfin, nous, dernièrement, nous avons acheté des terres agricoles, et puis il y a beaucoup de compaction, je dirais. Et puis nous, on prévoit au moins un sept à dix ans pour rétablir la structure de ce sol-là par des pratiques de la sous-soleuse. Il y en a qui disent que ça nécessite – en tout cas, c'est des passages répétitifs de cet équipement-là – mais enfin, la sous-soleuse ne rétablit pas en soi la structure du sol optimale pour obtenir les rendements qu'on devrait avoir ici dans notre région. Mais c'est un long processus rétablir la structure d'un sol et, en tout cas, je prévois plusieurs années.

475

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

480

Vous parlez de sept à dix ans.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

De sept à dix ans, au moins.

485

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Merci.

490

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Schirmacher.

495

M. GERHARD SCHIRMACHER :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

500

J'invite maintenant monsieur Guy Leblanc, de la Société de développement économique de New Richmond. Bonsoir, Monsieur Leblanc!

M. GUY LEBLANC :

505

Bonsoir! Monsieur le président, Monsieur le commissaire, merci d'accueillir le mémoire de la Société de développement économique de la Ville de New Richmond. Il nous fait plaisir de déposer ce mémoire dans le cadre des audiences publiques du BAPE concernant le projet de parc éolien à Saint-Valentin.

510

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

515

Monsieur Leblanc, je vais juste vous arrêter deux secondes. S'il vous plaît, dans la salle, je ne peux accepter aucune manifestation. Je vous prierais d'être respectueux pour toutes les personnes qui vont venir devant, quelle que soit leur position. J'apprécierais vraiment.

Monsieur Leblanc, vous pouvez continuer.

520

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

525

Je vous rappelle, je vous demande simplement d'être – monsieur termine, monsieur Leblanc – d'être respectueux des propos.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

530

Monsieur Leblanc, merci. Nous avons quelques questions, si vous voulez bien.

M. GUY LEBLANC :

535

Avec plaisir.

LE PRÉSIDENT :

540

Est-ce que le projet est déjà en opération?

M. GUY LEBLANC :

Le projet vient d'être approuvé et la société Venterre débute les travaux d'aménagement...

545

LE PRÉSIDENT :

Pardon. Les premières éoliennes sont prévues pour 2000...?

M. GUY LEBLANC :

550

2012.

LE PRÉSIDENT :

555

2012. – S'il vous plaît. Merci. – Vous avez dit que vous étiez, si je ne m'abuse, l'opérateur de la station touristique Pin Rouge, c'est ça?

M. GUY LEBLANC :

560

Oui. La Municipalité est propriétaire de la station.

LE PRÉSIDENT :

565

Quelle est la distance entre l'éolienne ou les éoliennes les plus proches, puis votre propriété?

M. GUY LEBLANC :

Je ne saurais vous dire.

570 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que c'est un kilomètre? C'est plus? C'est moins?

M. GUY LEBLANC :

575

C'est plus qu'un kilomètre.

LE PRÉSIDENT :

580

C'est plus qu'un kilomètre.

M. GUY LEBLANC :

585

Pour les bénéficiaires des gens qui sont dans l'assistance et le vôtre aussi, je suis le porte-parole de la Municipalité et de la société. Je demeure sur la Rive-Sud de Montréal. Donc, je ne suis point de la région, mais je ne suis que le porte-parole.

LE PRÉSIDENT :

590

Ah, vous n'êtes pas de New Richmond, O.K. Parfait. Merci.

S'il vous plaît, vous connaissez... vous avez été tellement super à la première partie d'audience. Je vous demande d'avoir une attitude aussi responsable ce soir pour entendre ces gens-là quand même. Je vous remercie. Donc, écoutez, je vous remercie beaucoup.

595

M. GUY LEBLANC :

Ça a été un plaisir.

600

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter madame France St-Onge à venir faire sa présentation.

Mme FRANCE ST-ONGE :

605

Monsieur le président, Monsieur le commissaire!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame!

610

Mme FRANCE ST-ONGE :

Je m'appelle France St-Onge, je suis citoyenne de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix où la construction de quatre éoliennes est prévue.

615

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame St-Onge. Monsieur Longpré?

620

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui. Vous parlez dans votre mémoire de la loi du silence qui a prévalu entre juillet 2008 et septembre 2010. Pouvez-vous me parler de ce que vous qualifiez de « loi du silence »?

625

Mme FRANCE ST-ONGE :

Bien, ce qu'on entend souvent, c'est que beaucoup d'agriculteurs nous disaient que Venterre demandait de ne pas en parler, puis c'est ce qui créait de l'inconfort d'ailleurs entre des agriculteurs. Mais c'est toujours...

630

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Mais il y avait possibilité... oui, allez-y.

635

Mme FRANCE ST-ONGE :

Mon mémoire au complet est basé là-dessus, sur l'incertitude qui prévaut dans tout. Il y a toujours des risques, mais que c'est toujours... on n'a pas d'idée précise sur ce que c'est. On n'a pas... il y a toujours de l'inconnu qui circule. Ça ne semble pas sain.

640

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Mais vous parlez de loi du silence. Qu'est-ce qu'on vous empêchait de savoir?

645

Mme FRANCE ST-ONGE :

650 On ne nous empêchait pas de savoir, on empêchait de dire. Selon ce qu'on nous a raconté, parce que c'est toujours des racontars, ça, de droite à gauche, puis ce qu'on entend, c'est : « Ils nous ont demandé de ne pas en parler. » « Ils nous ont demandé de ne pas en parler. »

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

655 Qui ça, « ils nous ont demandé de ne pas en parler »?

Mme FRANCE ST-ONGE :

660 En principe, le promoteur. Mais, comme je vous dis, moi...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

665 Et qui disait ça? Est-ce que c'était des cultivateurs, des gens, des propriétaires qui étaient signataires?

Mme FRANCE ST-ONGE :

670 Bien, en principe, des gens qui avaient signé, qui disaient ça à d'autres, là. C'est ce qui se promène.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K., je vous remercie.

Mme FRANCE ST-ONGE :

675 Mais je n'ai pas de preuve tangible là-dessus, ça, je l'avoue, mais moi, je vous parle en tant que citoyenne, ce que j'entends, ce sur quoi je dois baser une décision. Puis j'ai trop... je n'ai pas pu aller aux sources de ça, puis c'est ça qui me fatigue.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

680 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

685 Merci, Madame St-Onge.

Mme FRANCE ST-ONGE :

Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Madame Sonia Van Wijk, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame!

Mme SONIA VAN WIJK :

Bonsoir, Monsieur le président et Monsieur le commissaire!

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Van Wijk. Merci beaucoup. Je vais maintenant appeler la Coalition des sept maires contre l'implantation du projet éolien de Saint-Valentin.

Mme LISE TROTTIER :

Bonsoir, Messieurs! Les maires de la coalition sont monsieur Gérard Dutil, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix; monsieur Yves Duteau, maire de Lacolle; monsieur Jacques Desmarais, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu; monsieur André Tremblay, maire de Saint-Cyprien-de-Napierville; monsieur Louis Hak, maire de Saint-Georges-de-Clarenceville; monsieur Clément Couture, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois; et, moi-même, madame Lise Trottier, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur. Nous avons aussi l'appui de monsieur Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, onzième ville en importance au Québec, qui nous appuie contre l'implantation de tout projet éolien industriel sur nos territoires. Et nous sommes appuyés par résolution du conseil municipal de 80 municipalités à date, de différentes régions du Québec.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Trottier. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui. Je voulais savoir, quand est-ce que la coalition des maires a été créée?

730 **Mme LISE TROTTIER :**

La coalition des maires a été créée en début 2011, suite à différentes visites et demandes de citoyens et à différentes rencontres que nous avons eues ensemble pour nous pencher sur la problématique.

735 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

740 Quand on regarde la documentation qui est sur le site du BAPE, d'ailleurs, tous les documents qui ont été déposés, il y a eu des règlements, il y a eu des convocations à des assemblées, on note que la MRC est saisie du dossier des éoliennes de Saint-Valentin à partir du 11 octobre 2006. Il y a eu des mâts de mesure autour du 4 juillet 2006. Il y a eu des assemblées publiques à Saint-Valentin en juillet 2007. Il y a eu l'approbation par la MRC du règlement 351, qui est le PIIA de Saint-Valentin, le 26 novembre 2008. Comment ça se fait que la coalition des maires s'est formée si tardivement?

745 **Mme LISE TROTTIER :**

O.K. Les dates que vous nommez, Monsieur Longpré, Monsieur le commissaire, sont des dates dans le temps. J'aimerais avoir ce soir plus de temps justement pour vous expliquer comment ça s'est passé, mais oui, c'est vrai que la coalition s'est formée tardivement, mais les dates que vous nommez sont des gestes posés... c'est difficile peut-être pour vous de comprendre ce qui est arrivé. C'est que ces gestes-là sont posés unilatéralement ou une fois dans le temps et ne sont pas en consultation du milieu. Ne sont nullement en consultation du milieu. Ce sont des gestes épisodiques dans un processus d'implantation ou de... mais jamais il n'y a eu ou très peu de table de concertation pour développer un projet pour cette région-ci.

755 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ça, je le comprends, ce que vous me dites.

760 **Mme LISE TROTTIER :**

Oui.

765 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Mais à chaque fois qu'un petit geste comme ça est posé, le dossier continue d'avancer. Et je m'explique mal pourquoi la coalition s'est formée si tard.

Mme LISE TROTTIER :

770 Bien, la coalition s'est formée si tard parce que les maires en place n'ont pas vu probablement
le danger qu'il y avait à ce projet-là. Ils recevaient probablement très peu... Moi, par contre, je dois...
Bon, moi, j'en avais, où je suis, j'avais plus d'informations parce que j'ai été mêlée à un projet, mais on
ne donnait pas vraiment de pochette d'information ou d'information claire sur ce que pouvait être ce
775 projet-là.

780 Il est difficile d'envisager ce que peut être un projet de cette envergure-là quand on n'a pas
toute l'information. Quand c'est de l'information à la pièce, quand c'est de l'information minimale, un
peu, et qu'on ne fait pas, justement, des assises avec les gens concernés pour vraiment connaître ce
que pourrait représenter ce projet-là pour le milieu. Et, bien, c'est ça.

785 Et c'est vrai qu'on en a fait information tantôt, qu'entre 2008 et 2010, il n'y a pas eu vraiment
d'information qui a circulé sur ce projet-là. Et beaucoup de personnes pensaient qu'il était arrêté. On
ne brassait pas. On ne brassait pas l'information. Les gens n'étaient pas vraiment tenus au courant.
Donc, c'est pour ça que les gens n'ont pas vraiment senti l'importance de se pencher sur cette filière-
là, mais les citoyens de Saint-Valentin...

790 C'est aussi ce qui a allumé le truc. C'est qu'en l'été 2010, quand les agriculteurs ont été mis au
courant, assez tardivement, qu'il y aurait une ligne de pylônes électriques, que tout le dossier est
ressorti et que les gens ont dit : « Quoi, ça? C'est pas terminé, ce projet-là? » Les gens n'y avaient
pas vraiment cru. Quand vous recevez de l'information à la pièce et qu'on ne vous dit pas que ce
projet-là pourrait avoir lieu, les gens n'ont vraiment pas cru que ce projet-là était sérieux et qu'il
pourrait voir le jour jusqu'à ce que là, on leur donne plus d'information et puis qu'on dise : « On s'en
vient au BAPE. » Et là, les gens ont dit : « Quoi? On pensait pas. »

795 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

800 Oui. Maintenant, on sait que chaque municipalité est souveraine sur son territoire, qu'en vertu
de la *Loi sur les élections et référendums*, il y a des référendums consultatifs qui peuvent être tenus.

Mme LISE TROTTIER :

Oui.

805 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Comment vous pouvez, vous envisagez la possibilité de mesurer une acceptabilité sociale au
niveau de la MRC, du moins la partie des villes concernées de la MRC?

810 **Mme LISE TROTTIER :**

Oui. J'en parlerai dans mon mémoire de demain soir, mais je peux quand même vous en parler un peu. Vous savez, la filière de madame Normandeau que le gouvernement... les orientations du gouvernement en matière d'aménagement en parlaient. Et si vous lisiez ce document-là – je ne sais pas, vous l'avez probablement en main – on disait clairement et presque à toutes les pages que la communauté devait être concernée, que le mandat était dans les mains des MRC, que c'était aux MRC à voir sur leur territoire où pourrait être implantée cette filière-là.

820 Je vous dirais que dans la MRC des Jardins-de-Napierville, les orientations du gouvernement ont été publiées un an après qu'on ait dû faire la réglementation. Donc, les municipalités et les MRC n'ont nullement – nullement, et je ne pèse même pas mes mots parce que des fonctionnaires pourraient vous le confirmer – donc les MRC n'ont nullement été bien guidées dans ce processus-là. C'était un « Hey! On se dépêche. On fait ce qu'on peut. » Nous, je vous dirais que la MRC des Jardins-de-Napierville, ce sont pratiquement le promoteur qui a guidé à faire la réglementation parce que les urbanistes – et bien souvent les urbanistes ailleurs au Québec – n'avaient aucun outil pour se guider.

830 Il faut dire aussi qu'il était impossible – et je le déplore grandement et quand je dis qu'il y aura commission parlementaire sous peu sur l'aménagement du territoire, je voudrais bien déposer un mémoire – je déplore grandement justement que l'on n'ait pas laissé les régions décider de ce qui était bien pour elles. Je ne pense pas que l'implantation d'éoliennes doive se faire partout au Québec. Je pense que les décideurs et les élus sont les mieux placés pour savoir ce qui est bon pour leur territoire. Et je déplore grandement toute cette... toute cette mauvaise presse, disons-le, à l'éolien, mais toute cette perte d'énergie que l'on demande à nos citoyens du Québec – non pas juste ici – de ramer à contre-courant contre une implantation qui a été mal, mal, mal planifiée. Et je le déplore grandement.

840 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Je vous remercie.

845 **Mme LISE TROTTIER :**

Merci, Monsieur Longpré. Merci, Monsieur André.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je vais maintenant inviter le Laboratoire en énergie éolienne de l'Université du Québec à Rimouski. Je pense que c'est monsieur Jean-Louis Chaumel. S'il est bien là? Bon, nous allons

850 procéder à une pause pour laisser le temps à monsieur Chaumel d'installer. Donc nous prenons un
quinze minutes de pause. Aux internautes, soyez de retour à 20 h 45. Merci.

PAUSE

855

LE PRÉSIDENT :

860 Nous reprenons. J'invite maintenant monsieur Jean-Louis Chaumel du Laboratoire en énergie
éolienne de l'Université du Québec à Rimouski à bien vouloir nous faire sa présentation. Donc, je
vous remercie. Merci. Bonsoir, Monsieur Chaumel!

M. JEAN-LOUIS CHAUMEL :

865 Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire! Merci de votre accueil. Nous sommes
trois personnes signataires du document : monsieur Ilinca, le directeur du laboratoire qui n'a pas pu
venir parce qu'il est en Europe ces jours-ci; un jeune chercheur qui s'appelle Clément Guitard, qui
vient d'être appelé d'urgence en Colombie-Britannique pour travailler sur des éoliennes, donc il n'a
pas pu venir; et moi-même qui suis coauteur du rapport, Jean-Louis Chaumel. Je suis accompagné
870 de madame Maria Lourdes Vazquez qui est étudiante au doctorat en environnement et qui suit les
projets éoliens et les critères d'acceptabilité des projets éoliens.

875 Le Laboratoire donc en énergie éolienne de l'UQAR a quinze ans d'expérience, a à peu près
tout vu ce qui s'est passé au Québec comme déroulement dans le secteur éolien. Avant de préciser
ça, je voudrais vous dire que nous avons déposé, au sein de ce mémoire, une dernière page qui ne
sera pas débattue, ni expliquée dans ma présentation, mais qui concerne les sujets suivants et pour
lesquels nous avons donné un modeste avis technique pour la communauté. Je cite les références de
ces remarques qui viennent des questions des citoyens qui ont été adressées au BAPE.

880 Voici les cinq thèmes que les citoyens pourront consulter, j'imagine, sur le site du BAPE : la
baisse possible de la valeur des maisons; le bruit des éoliennes puisqu'on entend le train à 3
kilomètres; l'impact sur le camping et le tourisme; les ondes électromagnétiques; et la région est-elle
forcée à encourager l'économie gaspésienne?

885 Donc, je ne débattrai pas de ces points-là et je passe tout de suite à notre petite présentation.
Donc, ce laboratoire, c'est 15 ans d'expérience, je disais. Environ 150 étudiants qui sont maintenant –
travaillent à travers le monde, des équipes de chercheurs et d'ingénieurs, un groupe qui travaille avec
les municipalités, l'industrie, les communautés autochtones, les coopératives, Hydro-Québec. Nous
sommes neutres. Nous ne sommes pas affiliés à aucun fabricant, ni aucun développeur.

890

Nous avons eu des initiatives exceptionnelles dans le domaine des kits pédagogiques, c'est-à-dire des outils pédagogiques pour les élèves dans les écoles. Et nous avons des chercheurs qui travaillent sur l'acceptabilité sociale.

895 En quelques photos et pour vous montrer la variété des travaux que nous faisons, la personne qui est à droite, ici en bas de la photo, c'est justement celui qui devait faire la présentation avec moi aujourd'hui et qui vient de partir pour travailler sur des éoliennes en Colombie-Britannique.

900 Nous travaillons évidemment sur les questions d'entretien des éoliennes. Nous avons été les premiers à montrer que les éoliennes vieillissaient plus vite que ce qu'on ne pensait, mais également sur l'intégration de l'énergie éolienne dans des nouveaux bâtiments. Par exemple, on voit ici ce qu'on appelle en termes techniques des bâtiments LEED, c'est-à-dire des bâtiments écologiques qui peuvent être équipés de panneaux solaires ou d'éoliennes.

905 On travaille énormément avec les jeunes et ici, ce sont nos activités dans le secteur des écoles. J'en profite d'ailleurs ici pour annoncer à la communauté de Saint-Valentin et à la MRC que nous traiterons en priorité dans les prochaines semaines toute demande d'école qui souhaiterait avoir ces outils pédagogiques nouveaux, qui sont disponibles à la grandeur du Québec.

910 Les retombées d'un projet éolien comme Saint-Valentin pour les communautés, et je voudrais bien dire ici que nous donnons quelques pistes de réflexion davantage que des solutions. Bien sûr, il y a les fameuses redevances aux agriculteurs et aux municipalités, mais à notre avis, ce n'est pas du tout seulement ça. On a insisté beaucoup trop lourdement sur ce sujet, car ce sont les premières façons, je dirais, de mesurer, les dollars qui viennent dans une région. Je répète, à notre avis, c'est beaucoup trop... on focusse beaucoup trop sur ce point-là.

920 D'autre part, ce qu'on appelle les coûts de contrepartie, c'est-à-dire pour une municipalité – je donne un exemple précis – pour une municipalité, le coût de son nouveau service d'incendie ou le coût des chemins qu'il faudra entretenir par la suite, ça, c'est assez mal calculé. Donc, de toute façon, le calcul de la rentabilité, si on peut dire, des redevances, que ce soit pour les agriculteurs ou que ce soit pour les municipalités n'est pas très facile à faire. D'où notre méfiance à croire que les retombées d'un projet éolien se mesurent en termes de redevances. À notre avis, c'est une erreur.

925 Alors, de quoi s'agit-il si jamais il ne s'agit pas seulement de redevances? Bien, il s'agit principalement d'emplois nouveaux et il s'agit d'un dynamisme économique insufflé dans les municipalités. Qu'est-ce qu'on appelle « emplois nouveaux » et « dynamisme économique »? Quelques exemples. Des jeunes entreprises qui se créent ici, qui se créent ici, je veux dire, donc dans la région de Saint-Valentin, attirées par le projet. On ne les connaît pas, d'ailleurs, ces jeunes entreprises, encore. Du développement de grandes entreprises qui sont déjà dans la région, mais qui
930 sont attirées par un développement parce que c'est une région verte, en hypothésant que le parc éolien se fait. La naissance d'un pôle industriel vert qui se met en place autour de Saint-Valentin. Un

esprit de créativité et d'innovation conduisant à de nouvelles organisations et à de nouveaux emplois, inconnus même aujourd'hui.

935 Et je voudrais vous rappeler la vision que le président Obama martèle depuis pratiquement son élection et depuis les derniers mois, où il insiste et re-insiste sur l'importance pour la relève de l'économie américaine d'une relance industrielle basée sur les industries de l'environnement et des énergies renouvelables. J'attire seulement votre attention sur le fait que ce qui est vrai de l'autre côté de la frontière est également vrai ici aussi.

940 Les retombées de ces industries environnementales, dont l'éolien est une partie, sont multiples et ne touchent pas seulement les grandes éoliennes, ne touchent pas seulement les parcs éoliens. Ça va toucher et ça peut toucher aussi des choses aussi variées que les bâtiments verts, les bâtiments écologiques, les maisons écologiques, la transformation de bâtiments, les économies d'énergie, etc.

945 Alors, pourquoi est-ce qu'on ne parle pas beaucoup de ces fameuses retombées autres que les redevances? Bien, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que politiquement parlant, ça fait bien de parler gros chiffres de construction. 200 M\$, 300 M\$, ça, vous effrayez tout le monde avec ça. Les politiciens s'en mêlent, tout le monde s'en mêle, mais en fait, ça ne veut pas dire grand-chose.

950 Deuxièmement, les retombées locales, structurantes; je ne parle pas, là, comprenons-nous bien, des chiffres, des 100 ou 200 emplois qui sont créés pendant la construction, mais je parle des retombées locales structurantes et à long terme. Ça, c'est difficile à prouver. Et les développeurs ne sont pas très habiles pour faire ces genres de démonstration-là.

955 Il faut aussi noter qu'on parle beaucoup des développeurs, etc., mais les organismes de développement régionaux ont aussi leur responsabilité. Ce n'est pas seulement au développeur de voir, je dirais, au développement économique régional ou aux retombées d'un projet éolien éventuel. Enfin, on s'installe aussi dans une stratégie souvent de « Toi, t'es bon; toi, t'es méchant ». « Ça, c'est bon. Je suis pour. Je suis contre. » Donc c'est difficile. Les développeurs ont parfois caché des informations comme l'ampleur des travaux d'entretien et les retombées économiques ne sont pas la seule chose.

960 Il y a des conditions pour obtenir ces retombées, cependant. C'est que le projet soit une véritable opportunité de développement pour les communautés – et c'en est un. Des grands projets comme ça, ça constitue une occasion exceptionnelle qui ne reviendra pas souvent. Je voudrais souligner ici, comme je l'ai montré dans les premières images, combien les jeunes sont importants, et je voudrais rappeler que ce sont les jeunes de nos régions et de nos villages qui sont les plus enclins à voir ces projets se réaliser. C'est même une chance pour leur avenir et nous posons la question :
970 est-ce qu'on peut la laisser passer? Aujourd'hui, une région verte et dynamique va attirer des compétences, des jeunes couples, des entreprises nouvelles, ce qui est...

975 Maintenant, en ce qui concerne la question des négociations avec le développeur éolien, je voudrais rappeler que tout se négocie dans la vie et que même si, aujourd'hui, sur la table, le développeur éolien a amené certaines propositions, je dirais, un plan, des éoliennes à tel et tel endroit, en fait, tout se négocie.

980 On peut toujours discuter avec ces gens-là et il faut, à la limite, les forcer à discuter. Être transparent et impliquer des gens dans les discussions est une approche utile. Former des agents de développement socioéconomique, ne pas se fier seulement aux propositions du développeur éolien, mais en amener d'autres, voilà différentes pistes qui peuvent vous permettre...

985 En termes d'emplois, de combien d'emplois pourrait-on espérer avec ce type de projet-là? Sur 20 ans – je rappelle que je ne parle pas des emplois immédiats des deux années de fabrication ou de construction du parc, mais des emplois structurants –, on peut estimer être en mesure d'aller chercher 50 emplois permanents sur la durée des 20 ans ou de 25 ans d'un parc éolien et sur dix ans, ces emplois-là peuvent créer des emplois additionnels que nous évaluons à 150 dans toute la région. Ces emplois sont diffus et partout, des PME, mais aussi des jobs de fonctionnaire, des entreprises de service, l'expansion d'entreprises, des services de formation, etc.

990 Peut-être juste un mot à propos de l'expérience vécue à Cap-Chat. Ce sont des jeunes qui ont relancé un parc éolien qui était, je dirais, dans une situation difficile. L'implication de TransAlta dans ce redéploiement de Cap-Chat a été assez... enfin, nous pouvons témoigner qu'elle a été réelle et on voit maintenant des développements dans ces parcs éoliens assez surprenants comme, par exemple, un concert de musique électro qui va être organisé cet été, le 30 juillet, en Gaspésie, dans ce type de parc-là. Donc, c'est pour dire que les opportunités, en termes de retombées ou en termes de dynamique régionale d'un projet éolien, ne se mesurent pas simplement qu'en termes strictement économiques de construction, etc.

1000 Enfin, en terminant, il est difficile de passer sous silence le fait que TransAlta récemment a modernisé un parc qui était dans une grande difficulté, dans le sens où ce parc était âgé et cette entreprise-là a bien procédé à ces modernisations.

1005 Voilà. Je vous laisse sur cette dernière image qui est donc celle de l'événement qui va être organisé.

LE PRÉSIDENT :

1010 Merci, Monsieur Chaumel. S'il vous plaît! Monsieur Longpré.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1015 Alors, vous dites dans votre présentation – s'il vous plaît – vous dites dans votre présentation :
c'est un véritable pôle industriel vert qui se met en place. Est-ce que c'est quelque chose que vous
avez constaté dans des parcs éoliens où une industrie verte, un pôle industriel vert s'est mis en
place?

M. JEAN-LOUIS CHAUMEL :

1020 Oui. Pas exclusivement au Québec. On surveille, nous, à peu près tout ce qui se passe, que ce
soit aux États-Unis ou ailleurs, et ce que nous voulons simplement souligner, c'est que le potentiel de
développement d'emplois n'est pas la seule responsabilité du développeur éolien. Qu'il revient à la
région, si elle le veut, d'utiliser – d'utiliser l'arrivée de cette industrie qui est une industrie des énergies
renouvelables et qui est une industrie verte pour, je dirais, bonifier les retombées de ça et en faire des
1025 retombées structurantes. Et les parcs éoliens font partie de la grande filière de l'énergie renouvelable
moderne. C'est en ce sens-là simplement que nous évoquons... nous voulons dire que ça ouvre la
porte à des retombées.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1030 O.K. Et dans les quinze ans d'expérience que vous mentionnez au début, est-ce que vous
l'avez constaté au Québec dans certains parcs? Vous parlez de Cap-Chat, oui, il y a effectivement
des activités, vous parlez justement de ce spectacle qui aura lieu, mais est-ce que vous l'avez
constaté au Québec?

M. JEAN-LOUIS CHAUMEL :

1040 Écoutez, ça prend du temps et ça dépend de la volonté et de l'implication des communautés.
Vous savez, l'énergie éolienne au Québec est jeune et nous avons encore au Québec des
municipalités qui apprennent à se servir de ces pôles-là comme des choses.

1045 Nous croyons, nous, et là, je conclus là-dessus, que la proximité de Montréal, grand centre
urbain, constitue pour l'hypothétique parc de Saint-Valentin une particularité spéciale au Québec. Il est
beaucoup plus difficile de créer un pôle d'entreprises vertes – excusez-moi l'expression – au fin fond
de la Gaspésie où vous avez etc., etc., qu'en amenant dans la banlieue de Montréal, plus grosse
métropole du Québec, une industrie verte importante. Donc, je répète, ce sont des opportunités qui
s'ouvrent.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1050 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1055 Merci, Monsieur Chaumel. Je vais inviter maintenant monsieur Michel Arseneau, s'il vous plaît.

M. MICHEL ARSENEAU :

1060 Bonjour! Je m'appelle Michel Arseneau. Je suis un citoyen de Saint-Blaise. Je veux que vous compreniez que j'ai fait tout simplement un écrit qui décrit mes émotions à travers une analyse historique de la situation, des interrogations que j'ai encore par rapport à la situation. Comme suggestion, bien, j'en ai juste une : pas d'éolienne en milieu habité. Donc, je commence.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1065

Début de la phrase à la page 2 : « À l'aube de la révolution tranquille... »

Fin de la phrase à la page 6 : « (...) afin de pouvoir réaliser ce projet. »

1070 Un petit aparté, là, c'est parce qu'Étienne était de la région, monsieur Langlois, il venait de la Paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, puis il avait brassé un peu trop, donc on l'avait envoyé en Australie. Il a eu un pardon quelques années après.

J'espère que cette lettre parmi les autres vous aidera, aux instances politiques, à prendre une décision plus éclairée, mais surtout plus légitime.

1075

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Arseneau. Monsieur Longpré? Je vous demande de n'avoir vraiment... je ne peux accepter ce genre de réaction et j'apprécie beaucoup que vous le respectiez.

1080

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

J'aimerais avoir des détails sur ce que vous percevez comme du « terrorisme à saveur faussement économique et écologique ».

1085

M. MICHEL ARSENEAU :

1090 On nous parle que ça va être payant, O.K.? Mais j'aimerais voir des vraies preuves. Et puis si on ne comprend pas, bien, c'est comme : « C'est parce que t'es trop stupide. » Donc le côté terrorisme, c'est comme si... Moi, je peux arriver ici avec des belles *awards*, puis des grandes thèses, là. Moi, ce que je vous exprime, c'est mes sentiments. Et, pour moi, le gouvernement qui n'écoute pas à diverses reprises et qui dit que : « Oui, vous allez voir. Il va y avoir de l'argent. Il va y avoir de

l'argent », bien, c'est une imposition d'idée et c'est une imposition d'idée d'une façon non respectueuse envers la population.

1095

Pour moi, le terrorisme, c'est parce que je le perçois comme une imposition comme j'ai vécue à cette époque-là. Le gouvernement nous parlait de stupidités. On sait très bien que le FLQ, c'était des gangs dans des petites cuisines de cul – excusez l'expression – mais...

1100

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Mais sentez-vous ce terrorisme-là au niveau local ou provincial?

1105

M. MICHEL ARSENEAU :

Local.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1110

Local?

M. MICHEL ARSENEAU :

1115

Local. Oui. Provincial, je ne pourrais pas vous le dire parce que j'ai été juste en région à Plessisville pour aider les gens là-bas. Je ne peux pas vous dire s'il y avait un terrorisme là-bas ou, en tout cas, une imposition, une imposition de la part de Québec par rapport à « on va passer le projet ». Je le lis dans les journaux, par exemple.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1120

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1125

Merci, Monsieur Arseneau. La Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, monsieur Gérard Dutil, maire de la municipalité. J'en profite pour souligner aux internautes que nous sommes actuellement au Centre paulinoix, donc sur le territoire de monsieur Dutil.

M. GÉRARD DUTIL :

1130

Ça nous fait plaisir de vous avoir ici, Monsieur le président. Bonsoir, Messieurs!

LE PRÉSIDENT :

1135

Bonsoir, Monsieur!

M. GÉRARD DUTIL :

1140

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

1145

Monsieur le maire? Il vous reste une minute approximativement. Je vous laisse aller.

M. GÉRARD DUTIL :

Oui, d'accord.

1150

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

1155

Monsieur Dutil?

M. GÉRARD DUTIL :

Oui.

1160

LE PRÉSIDENT :

Je dois vous demander d'aller vers la conclusion, s'il vous plaît, parce que nous avons dépassé le temps significativement. Donc, juste pour avoir un temps égal pour tout le monde, c'est possible d'accélérer, d'aller vraiment à l'essentiel?

1165

M. GÉRARD DUTIL :

Je vais essayer.

1170

LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous êtes capable.

1175 **M. GÉRARD DUTIL :**

Merci.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1180 **LE PRÉSIDENT :**

1185 Monsieur Dutil, malheureusement, on avait prévu dix minutes par personne. On est rendu à passé quinze minutes. Ce que je vous propose, nous avons tous lu votre mémoire. Le mémoire va être déposé. Les gens pourront le lire en détail. Je souligne aux gens que vous vous inquiétez sur les questions de santé, que vous abordez ensuite la question de la valeur des propriétés, que vous poursuivez sur la discussion autour de l'acceptabilité sociale.

1190 Ce que je vous propose simplement pour terminer votre présentation, ça serait de nous lire votre conclusion et recommandation et nous allons passer à une ou deux minutes de questions après, si vous le voulez bien. Donc je vous remercie.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1195 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Dutil. Monsieur Longpré.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1200 Oui, Monsieur Dutil. Je reviens dans votre mémoire à ce que vous nous disiez tantôt que : « La présence d'éoliennes industrielles à proximité de la rivière Richelieu aura des conséquences néfastes sur le tourisme nautique à Saint-Paul. » Expliquez-moi comment la présence des éoliennes peut avoir un impact sur le tourisme nautique?

1205 **M. GÉRARD DUTIL :**

Monsieur Longpré, je ne sais pas si vous avez pris connaissance de la photo que je vous ai remise à la municipalité avec un regard à partir de la rivière sur les différentes terres agricoles.

1210 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui.

1215 **M. GÉRARD DUTIL :**

Alors, il faut comprendre que les terres agricoles à Saint-Valentin sont plus élevées que la Municipalité de Saint-Paul. Alors, c'est assuré qu'on va voir ces éoliennes-là partout sur le territoire. Donc le paysage va être affecté par ça, c'est sûr.

1220 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Donc c'est uniquement en fonction du paysage que vous affirmez ça. C'est le paysage des alentours de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qui va être altéré par la présence des éoliennes...

1225 **M. GÉRARD DUTIL :**

Oui.

1230 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

... qui fait que les gens qui circulent sur la rivière Richelieu ou qui sont attirés par Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour les questions nautiques, vont être affectés.

1235 **M. GÉRARD DUTIL :**

Nous le croyons.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1240
Merci.

LE PRÉSIDENT :

1245 Monsieur Dutil, j'aurais une ou deux questions. Vous étiez à la MRC au moment où il y a eu des discussions sur les schémas d'aménagement, les règlements de contrôle intérimaire et tout. C'est vrai?

M. GÉRARD DUTIL :

1250
Pardon?

LE PRÉSIDENT :

1255

Vous étiez à la MRC?

M. GÉRARD DUTIL :

1260

Oui, j'étais à la MRC, oui, en 2006, oui.

LE PRÉSIDENT :

1265

Ça fait plusieurs années que vous êtes maire. Ça fait plusieurs années que vous êtes maire?

M. GÉRARD DUTIL :

Ça fait... j'ai été élu maire en 2005.

1270

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc vous étiez là. Moi, ce que je constate quand je lis les discussions autour du schéma d'aménagement et des règlements de contrôle intérimaire, ce que je constate, c'est que les maires qui étaient présents ont voté à l'unanimité les projets de réglementation. Est-ce que c'est exact?

1275

M. GÉRARD DUTIL :

Alors, je vais vous expliquer quelque chose.

1280

LE PRÉSIDENT :

Oui?

1285

M. GÉRARD DUTIL :

La majorité des maires de la MRC du temps ne connaissaient absolument rien des éoliennes. Ça a commencé comme ça. Alors, moi, je suis arrivé sur place, je me suis dit : je veux en connaître davantage. J'ai commencé à faire des recherches. J'ai trouvé beaucoup, beaucoup d'informations. Et je semblais à certains moments être le seul à avoir ce genre d'information-là. Cette information-là a été communiquée aux membres de la MRC du Haut-Richelieu et j'ai pas eu finalement la majorité qui ont accepté les commentaires que je faisais à ce moment-là.

1290

1295 Et tout à coup... et c'est récemment qu'on a commencé à comprendre pourquoi, parce qu'on a
commencé à donner davantage d'informations. Les informations qu'on recevait étaient uniquement
des informations du promoteur, qui étaient toujours du positif. Jamais, les gens ne regardaient les
aspects négatifs, les inconvénients des éoliennes. Et là-dessus, j'ai beaucoup travaillé. J'ai sorti
beaucoup d'études. Lorsque je parlais qu'il y avait des impacts sur la santé, on ne me croyait pas. Je
1300 devais sortir ces études-là et les montrer, ces études-là. Et, tout à coup, on a commencé à
comprendre certaines choses, à force de donner de l'information.

1305 Alors, ça a été l'objectif, finalement, de faire en sorte qu'on va informer la population, on va leur
dire de ce qu'il en est. Parce que vous vous promenez sur la rue, puis vous demandiez aux gens
qu'est-ce qu'ils pensaient des éoliennes et les gens n'avaient aucune opinion. Ils ne le savaient pas.
L'information n'était pas sortie. La seule information qu'on avait, que c'était très positif. Que c'était très
bon, que les agriculteurs feraient de l'argent avec ça, que les municipalités feraient de l'argent avec
ça. Mais il fallait sortir cette information-là.

1310 Et c'est un petit peu, si vous voulez, un reproche que je peux faire au BAPE d'avoir, d'une part,
les promoteurs, de l'autre côté, des représentants des différents ministères qui sont, eux, des
employés du gouvernement, et que le gouvernement veut avoir des éoliennes puis il en veut partout.

Alors, je trouve qu'on n'a pas personne, par exemple, d'impartial sur ce comité-là, qui pourrait
venir se prononcer comme on peut le faire ici, ce soir.

1315 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc on imagine que le Bureau d'audiences peut jouer un rôle dans son analyse d'une
certaine impartialité.

1320 **M. GÉRARD DUTIL :**

Excusez-moi? J'ai...

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, j'imagine que le Bureau d'audiences publiques, la commission d'enquête que nous
sommes, avons à mener une enquête. Donc, nous pouvons la faire dans la plus grande impartialité,
vous imaginez.

1330 **M. GÉRARD DUTIL :**

Oui.

1335 **LE PRÉSIDENT :**

C'est notre objectif. D'accord. Je reviens sur votre territoire. Vous aurez possiblement, il y a trois emplacements d'éoliennes qui sont, je dirais, prévus ou localisés...

1340 **M. GÉRARD DUTIL :**

Oui.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

... sur le territoire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Est-ce que vous avez une entente verbale ou une entente écrite actuellement en vigueur avec le promoteur Venterre NRG inc.?

1350 **M. GÉRARD DUTIL :**

C'est une fausseté qui a été écrite dans un document que la compagnie Venterre nous a transmis. Tout ce que la compagnie Venterre a fait, elle a respecté notre réglementation. C'est rien que ça qu'elle a fait. Et on a accusé la réception du document qu'ils nous ont transmis. On n'a pas rien accepté. Il n'y a aucune résolution qui a été passée à cet effet.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

1360 Parfait. Donc, vous n'avez pas d'entente, je comprends. C'est bien. Je poursuis avec... Vous avez donc trois emplacements possibles à l'intérieur de votre territoire. Quatre? Quatre. Comment vous allez procéder? Parce que je comprends, de votre position, que vous êtes opposé aux éoliennes?

1365 **M. GÉRARD DUTIL :**

Oui.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends que les éoliennes respectent au moins la réglementation. Qu'est-ce que vous comptez faire avec ça?

M. GÉRARD DUTIL :

1375

Bien, ça nous est arrivé comme ça. Ils ont aucun... écoutez, la municipalité n'a jamais accepté le projet d'éoliennes à Saint-Paul. On s'est servi de notre territoire pour compléter un projet éolien à Saint-Valentin. C'est ça qu'on a fait. On n'a jamais cru qu'on aurait des éoliennes à Saint-Paul.

LE PRÉSIDENT :

1380

Mais est-ce que les quatre possibles emplacements respectent votre réglementation?

M. GÉRARD DUTIL :

1385

Les distances, vous dites? Excusez.

LE PRÉSIDENT :

1390

La réglementation.

M. GÉRARD DUTIL :

1395

Oui, elle est respectée présentement, selon les distances qui étaient dans la réglementation, oui. Mais maintenant, vous savez, on arrive avec des nouvelles études qui viennent nous prouver, justement, que ça devrait être à au moins 2 kilomètres. Et, présentement, ce n'est pas à 2 kilomètres.

LE PRÉSIDENT :

1400

Parfait. Est-ce que vous avez une autre question, Monsieur Longpré? Monsieur Dutil, merci.

M. GÉRARD DUTIL :

Merci.

1405

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant, madame Astrid Ammerlaan, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame!

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1410

Bonsoir, Monsieur!

LE PRÉSIDENT :

1415 Je vous rappelle un peu la consigne du début. Chaque personne qui présente a dix minutes. Je
l'avise à la dernière minute. Vous me regardez un peu, je vous fais un petit signe. Et lorsque je vois
que ça dépasse légèrement, je laisse aller. Mais quand ça atteint le quinze minutes, j'interromps
entièrement. Mais je ne veux pas me rendre à quinze minutes souvent parce qu'on a vraiment prévu
1420 dix minutes, si on ne veut pas terminer très, très tard chaque soir. C'est à vous.

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1425 Merci. Le sujet de mon mémoire est le paysage. Pour l'écrire, j'ai fait des recherches dans
l'étude d'impact de Venterre, mais je ne pouvais pas trouver ce que je cherchais, parce que nos
paysages, ils sont estimés d'une valeur faible. Le paysage est quelque chose de subjectif. C'est
comme une peinture. L'appréciation d'une peinture dépend du goût et vécu de celui qui la regarde. Ça
peut avoir beaucoup de valeur pour certaines personnes; d'autres veulent vendre leurs tableaux. Les
goûts ne se discutent pas. Et c'est pourquoi j'ai fait un petit montage pour essayer de vous exprimer
1430 ce que nos paysages représentent pour nous.

(L'INTERVENANTE FAIT UNE PRÉSENTATION AUDIOVISUELLE)

LE PRÉSIDENT :

1435 Merci. Vous arrivez juste après dix minutes. C'est excellent! Monsieur Longpré.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1440 Vous avez déposé un mémoire écrit également. On avait quelques questions. Vous avez siégé
sur le CCU à Saint-Valentin. Il y a trois éoliennes qui ont été écartées des recommandations du CCU.

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1445 Je m'excuse, j'entends un peu mal. Est-ce que vous pouvez parler... je suis sourde un petit peu.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1450 O.K. Vous auriez écarté trois éoliennes au CCU comme ne répondant pas aux critères que
s'était fixés le CCU. Pour quelles raisons exactement ces trois éoliennes-là n'ont pas été retenues?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1455 Les trois éoliennes, c'était dans le temps, une éolienne dans le Rang Saint-Georges et les deux
éoliennes peut-être plutôt dans le Pir-Vir. Et elles ne sont pas retenues par le CCU parce qu'elles ne
répondaient pas au schéma d'aménagement. Le paysagiste architecte du bureau PLANAC, elle nous
a expliqué le matin qu'il y a plusieurs schémas d'aménagement pour implanter des éoliennes dans
une région et elle nous a donné des exemples. Et les membres du CCU ont été convaincus que ces
1460 trois éoliennes qui étaient isolées n'étaient pas conformes au schéma d'aménagement. Et après tous
ces mois, nous avons eu beaucoup plus d'informations aussi sur le plan d'aménagement et je
comprends maintenant beaucoup mieux qu'est-ce que le paysagiste architecte voulait dire.

1465 Parce qu'on a pris beaucoup de temps pour regarder les paysages – en tout cas, moi, j'ai fait ça
parce que c'est mon intérêt – et je peux peut-être comparer un petit peu un plan d'aménagement
quand je vais visiter ma mère aux Pays-Bas. Ma mère, elle reste dans un coin, au sud, c'est
Rotterdam, le Havre de Rotterdam. Il y a beaucoup de trafic, des poids lourds, des camions, etc. Un
peu plus dans le nord, c'est Amsterdam avec l'aéroport et avec tout le trafic qu'attire un aéroport. Et,
au milieu, c'est notre région, avec des milliers d'hectares de serres qui, aussi, donnent beaucoup de
trafic avec des camions pour transporter les fleurs et les légumes, etc.

1470 Alors, j'ai regardé cette région et il y a beaucoup d'éoliennes chez nous, dans cette région. Mais
les éoliennes, là-bas, elles dérangent un peu moins parce qu'elles sont implantées dans une région
qui est déjà très active et très dynamique. Même quand les éoliennes bougent là-bas, ça ne dérange
pas trop parce qu'on voit les avions, on voit les bateaux, les camions, les trains, les transports. Alors,
ça nous agace un peu moins. Même le bruit, ça fait ensemble avec tout le bruit que les activités font.

1480 Mais j'ai été capable de comparer les éoliennes dans une région active et dynamique quand
nous avons visité le Wolfe Island à Kingston. C'est aussi un projet de TransAlta de 86 éoliennes. Et
nous sommes allés voir le projet. Et là-bas, ça nous a frappés énormément. Quand on est arrivé à
Kingston, je dois vous avouer que ma première impression, ce n'était pas négatif. J'étais très
impressionnée de voir l'île avec les 86 éoliennes au loin, à travers de l'eau.

1485 Mais nous avons passé tout l'après-midi là-bas pour visiter du monde et là, quand on vit avec
les éoliennes, c'est pas pareil. Parce qu'on a voyagé un petit peu partout dans l'après-midi, mais on
ne peut pas les échapper. Peut-être c'est encore pire parce qu'on était sur une île, mais on les voyait
partout. Parfois deux, parfois trois, parfois quinze. Puis, le soir, quand on a quitté l'île, avec les
lumières, ça m'a vraiment fait très, très triste, parce que je connaissais l'île avant le projet. Alors, les
éoliennes étaient placées contre un arrière-plan vierge et agricole.

1490

Et c'est pourquoi je pense que les éoliennes en tant que telles, c'est peut-être beau pour quelqu'un qui a des talents scientifiques ou technologiques, c'est peut-être une belle structure, mais où est-ce qu'on va les placer, c'est très important pour le vécu.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1495

Donc c'est strictement pour les questions de paysage que vous avez écarté les trois éoliennes.

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1500

Excusez?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1505

Donc c'est seulement que pour une question de paysage que vous avez écarté ces trois éoliennes?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1510

Pour nous, oui. Mais aussi, le sujet, parce qu'on parle toujours d'une énergie verte. Mais dans le temps, l'éolienne numéro 25 était isolée, complètement isolée, et je n'ai pas pu accepter ça comme une énergie verte. Parce qu'on doit faire un chemin, on doit faire les lignes, on doit transporter cette énergie. On ne peut pas accepter ça comme une bonne source d'énergie. Ça prend trop d'investissement pour aller chercher cette énergie, si c'est une éolienne isolée.

1515

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Maintenant, vous avez parlé que vous avez travaillé avec un architecte paysagiste. Est-ce que c'était l'architecte paysagiste de la municipalité ou de la MRC?

1520

Mme ASTRID AMMERLAAN :

Non. De la compagnie PLANAC.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1525

Et qui avait engagé la compagnie PLANAC? C'est Saint-Valentin?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1530 Non, non. Ça, c'était Venterre.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1535 Venterre, O.K. Est-ce que vous avez travaillé avec des aménagistes paysagers au niveau de la MRC ou les avez-vous consultés?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1540 Non, non. Nous n'avons pas été consultés. Excusez. On a eu un matin, quand la madame a expliqué qu'est-ce qu'elle fait comme travail. Puis, après... avant, nous n'avons même pas eu beaucoup d'informations, mais on a dû décider cette même journée.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1545 O.K. Donc, il n'y a pas eu de long travail avec l'architecte.

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1550 Non, pas du tout, parce qu'il y a eu un silence de deux ans et je peux vous dire, j'étais membre du CCU et souvent, j'ai demandé à notre président : « Quand est-ce qu'on va avoir une autre séance de CCU? » Parce que je le vois, il est très, très sympathique, je le vois toutes les semaines à l'église, puis souvent, il me voyait, puis il dit : « Oui, oui, je sais, tu veux avoir une rencontre avec le CCU. »

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1555 Et comment vous expliquez justement ce silence-là de deux ans?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1560 Pardon?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1565 Comment vous expliquez ce silence de deux ans?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1570 Dans le mémoire de Don Quichotte, c'est très, très bien expliqué. Mais moi, personnellement, je
ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas eu de rencontre, parce que si je comprends tout bien
maintenant, je vois que l'année 2007 était l'année la plus importante. Personnellement, nous étions en
train de construire une étable chez nous. Alors, mon mari me disait : « Une chance qu'il n'y a jamais
une réunion de CCU parce que tu n'as pas le temps quand même. » Alors, c'est pourquoi je me
rappelle très bien qu'il n'y avait pas de rencontre.

1575 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

En 2007.

1580 **Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Peut-être deux ou trois.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1585 Deux ou trois rencontres en 2007. Et le silence de deux ans, vous le situez à quelles années?
Les années 2008, 2009?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

1590 2006, 2008.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1595 2006 et 2008?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

Excusez-moi. 2007, 2009.

1600 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Merci.

1605

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Ammerlaan. Je ne pensais pas entendre, en vous appelant, Fred Pellerin et les Cowboys Fringants. J'appelle maintenant monsieur Pierre Gignac, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur!

1610

M. PIERRE GIGNAC :

Bonjour!

1615

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Gignac. On vous remercie beaucoup pour votre témoignage.

1620

M. PIERRE GIGNAC :

Merci. Monsieur Serge Desbois, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur!

1625

M. SERGE DESBOIS :

Bonsoir! Moi, mon mémoire va être assez court, mais après, je vais peut-être en rajouter un petit peu, parce qu'on a eu beaucoup d'informations tardivement. Alors, c'est pas tout dans mon mémoire. Mon mémoire était déjà fait.

1630

LE PRÉSIDENT :

Vous avez dix minutes. Et je vous invite à rester assez proche du micro parce que sinon, on vous perd.

1635

M. SERGE DESBOIS :

Là, avant de commencer, j'aimerais faire une mise au point. Parce qu'il y a des rumeurs qui circulent comme quoi que les mêmes personnes qui ne voulaient pas de porcherie ne veulent pas d'éoliennes, et ci, et ça. Il faut mettre ça au clair.

1640

Ça, c'est parti, comme tout le monde sait, ici, dans la salle ou presque, qu'il y a un monsieur qui est abonné aux lettres ouvertes dans le *Coup d'œil*, il a pris un abonnement, puis il fait toutes sortes de malentendus. Ça fait que là, on va mettre ça au clair. Moi, quand je parle de purin dans mon... c'est pas contre les agriculteurs et c'est pas pour qu'ils n'en épandent pas, non plus. Parce que ça en

1645

prend. Ça prend du phosphore, mais quand c'est bien suivi avec les règles du MAPAQ, il n'y a pas de problème. Ça fait que c'est juste pour dire que je ne suis pas contre le purin ou ces choses-là. C'est juste le mixte des deux, on va comprendre tantôt.

1650 Bon, on va commencer le mémoire.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1655 Ça, ça finit la partie que j'avais déjà écrite avant d'avoir reçu les réponses à nos questions. En passant, est-ce normal qu'on ait reçu des réponses jusqu'au 29? Ils n'avaient pas 24 à 48 heures pour nous répondre?

LE PRÉSIDENT :

1660 À l'impossible, nul n'est tenu.

M. SERGE DESBOIS :

1665 Parce que ça, c'est vraiment problématique pour faire nos devoirs à nous. En passant, j'ai ici le rapport de la firme Qualitas que, selon ses dires... bien, je vais sauter tout de suite à la conclusion, ça va être plus intéressant.

LE PRÉSIDENT :

1670 Merci.

M. SERGE DESBOIS :

1675 *En se basant sur ce qui précède, nous considérons que les pieux ne serviront pas de chemin préférentiel vertical à l'eau de surface qui pourrait entraîner des contaminants en profondeur.*

1680 Mais eux, Qualitas, ils recommandent... attendez un petit peu, je ne veux pas en sauter. Eux autres, ils se fient sur le rapport du groupe ABS, le même rapport qu'on parlait tantôt, puis... O.K., je vais juste lire un petit bout.

L'argile à consistance variable est d'une plasticité généralement moyenne à élevée. Le till est généralement relativement silteux – ça, c'est des détails – il est, par endroits, plus grossier en profondeur. Mais une couche d'argile moyennement à élevée, c'est une protection moyennement.

1685 Puis eux, ils recommandent, pour terminer, ils recommandent des... autrement dit, des pieux d'acier en H, des *H-beam* qu'on appelle dans le jargon. Puis en plus... O.K., ils recommandent des

1690 *beams* en H parce qu'ils disent que la couche d'argile colle mieux, se colmate mieux, autrement dit, mais ils n'ont aucune idée de quelle profondeur est la couche d'argile. Si la couche d'argile disparaît pendant l'excavation, la protection n'est pas trop, trop forte.

1695 Puis, en passant, j'avais parlé avec un monsieur Tremblay qui fait partie des promoteurs, puis en passant, aussi, pour ceux qui ne savent pas, les éoliennes vont avoir une trentaine de pieux chacun. C'est la réponse du promoteur qu'on a eue ici. Alors, ça fait beaucoup de risques d'infiltrations.

1700 Puis, moi, j'avais parlé, je crois que c'est monsieur Tremblay – si c'est pas ça, on me corrigera plus tard – le 10 mars, à la pause, après qu'on se soit entretenu des pieux à l'avant, il est venu me voir en arrière, puis il m'avait demandé si c'était les pieux qui m'inquiétaient ou quelle sorte de pieux ou quoi, parce que lui avait une idée comment les faire, puis ça réglerait notre problème. C'est ça qu'il m'a dit.

1705 Ça fait que, après discussion, je lui ai demandé ce qu'il pensait, s'il mettrait des pieux en H. Moi, je lui avais posé la question, s'il mettrait des pieux en H. Il m'a dit qu'avec des pieux en H, j'avais probablement raison d'avoir peur des risques d'infiltrations, mais que lui voyait plutôt des pieux en béton, autrement dit, creuser et remplir le trou de béton, comme ça, ça remplirait la cavité, puis il n'y aurait pas de problème avec l'écoulement préférentiel. Donc, je n'aurais rien à craindre avec ces pieux, qu'il me disait, excavation de béton.

1710 Après l'opinion technique de Qualitas, ils recommandent des pieux en H, basé sur l'étude géotechnique de ABS, encore une fois. Ces gens sont tous des ingénieurs, y compris madame Turgeon, d'après ce que j'en sais – si c'est pas ça, on me corrigera encore une fois – alors, qui croire? C'est pas mal ma dernière question. À moins qu'il me reste un petit peu de temps.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

Le temps est déjà écoulé.

M. SERGE DESBOIS :

1720 Déjà écoulé? En tout cas, moi, je vais faire une dernière recommandation au promoteur, qu'il devrait arrêter son projet, partir la tête haute et aller où ils en veulent ou peut-être suivre le monsieur de Saint-Lambert tantôt.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Ne bougez pas! Ne bougez, on a peut-être des questions. Laissez-nous le temps.

M. SERGE DESBOIS :

1730

Ah! Il n'y a pas de problème. Je suis prêt à répondre aux questions s'il y en a.

LE PRÉSIDENT :

1735

Monsieur Longpré? Non, c'est beau. Je vous remercie, Monsieur, pour votre témoignage. La commission a noté votre observation. En général, quand elle reçoit un document en anglais, effectivement, elle ne peut en demander une traduction, mais elle demande souvent un résumé de cet élément.

1740

M. SERGE DESBOIS :

Qu'on n'a pas eu.

LE PRÉSIDENT :

1745

Nous l'avons déposé pour accélérer l'information. Nous allons demander un document résumé de cette étude-là. Comme ça, vous pourrez le consulter, tout au moins, et poursuivre votre réflexion sur cette question.

1750

M. SERGE DESBOIS :

Il n'est pas tard, un petit peu? Mais mieux vaut tard que jamais. C'est ça que vous allez me répondre?

1755

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

M. SERGE DESBOIS :

1760

Juste une dernière mise au point. J'ai travaillé, j'ai été sur une ferme pendant 20 ans, dans ma jeunesse, pour ceux qui pensent qu'on ne connaît pas l'agriculture, ça, il y a pas de problème avec ça. Puis, le restant de ma vie, je les ai passées dans la construction, puis on a travaillé avec Pétrifond, une firme qui pose justement des pieux. Puis on a vu toutes sortes de choses, puis on sait qu'est-ce qui peut sortir et qu'est-ce qui peut rentrer dans la terre. Ça, on a tout vu ces choses-là. Merci beaucoup.

1765

LE PRÉSIDENT :

1770

Merci pour votre témoignage. Est-ce que monsieur Jean Robitaille serait ici? Parfait. Donc j'appelle maintenant madame Gisèle Bélanger pour la famille Bélanger. Bonsoir, Madame Bélanger!

Mme GISÈLE BÉLANGER :

1775

Bonsoir, Monsieur le président! Bonsoir, tout le monde du BAPE et toutes les personnes présentes. Évidemment, je vais faire vite parce qu'il est tard. Je veux seulement vous dire que nous nous sommes beaucoup posé de questions parce que nous sommes des citoyens, et puis on craint de perdre notre campagne.

1780

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1785

Alors, ma conclusion à moi, ça demanderait encore cinq minutes et puis on m'a dit qu'il fallait que je vous demande la permission de le faire demain. Parce que je peux la faire, mais je ne veux pas étirer le temps.

LE PRÉSIDENT :

1790

Vous voulez conclure demain? Bien, vous êtes là.

Mme GISÈLE BÉLANGER :

Bien, j'ai une petite conclusion.

1795

LE PRÉSIDENT :

Bien, concluez.

Mme GISÈLE BÉLANGER :

1800

Ah, oui? Bien, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1805

Concluez, mais vous êtes rendue à peu près à 9 minutes. Donc, vous concluez assez rapidement.

Mme GISÈLE BÉLANGER :

1810 Alors, quand j'ai vu l'opinion de mon père, bien, là, moi, je suis une ancienne journaliste du *Canada Français*. Alors, j'ai dit : « Bien, coudon! Je vais demander à mes amis qu'est-ce qu'ils en pensent. »

1815 Alors, conclusion : il y en a qui disent que le projet des éoliennes, c'est quelque chose de vert. Il y en a qui disent que c'est bien écologique, cette nouvelle mine du vent. Il y en a qui disent que ça remplacera l'électricité, que ça coûte moins cher et qu'ainsi, on n'en manquera pas. Il y en a qui disent aussi qu'il y a pénurie d'électricité. Il y en a qui disent qu'il y a des surplus, puisqu'on en vend aux États. Il y en a qui disent que tout ça, ce n'est qu'une question d'argent. Il y en a qui disent que pour
1820 certains, c'est bien payant. Il y en a qui disent qu'ils s'en fichent et que de toute façon, de chez eux, ils ne verront pas les éoliennes. Il y en a qui disent qu'ils ne savent rien là-dessus et que ça ne les intéresse pas. Il y en a qui disent qu'ils ne sont pas concernés et qu'il n'y aura pas de conséquence, non plus de danger. Il y en a qui disent que tout ce qui est dit contre est pure invention. Il y en a qui disent préférer les éoliennes aux gaz de schiste ou au nucléaire, comme en Allemagne. Il y en a qui
1825 disent qu'il faut être de son temps et aller de l'avant. Il y en a parmi eux qui sont mes amis et qui ne m'en parlent pas.

Ce que je sais aujourd'hui, c'est que ce n'est pas aussi écologique qu'on le dit et que ça prend énormément d'huile pour les faire fonctionner et beaucoup d'argent pour les vidanger. Ce que je sais
1830 pertinemment, c'est qu'on les entendra jour et nuit, selon les vents. Ce que je sais, aussi, c'est qu'il y a un réel danger pour la santé et également pour tout ce qui vit alentour des pales d'éoliennes et que par surcroît, les médecins du Centre-du-Québec ont identifié un syndrome, celui des éoliennes. Je sais qu'elles provoquent l'insomnie, favorisent l'anxiété chez les humains, autant aussi chez les animaux et qu'on a dû disséminer certains troupeaux et qu'elles détériorent l'ouïe, l'équilibre et la – ça,
1835 c'est une phrase qui me vient de mon père – la joie de vivre en paix. Je sais qu'elles assèchent le sol, la vigne, la végétation, qu'elles tuent au passage les oiseaux et les chauves-souris. Puis, à Saint-Paul, on est le corridor des chauves-souris. C'est pour ça qu'on n'a pas d'insectes tellement.

Je sais qu'il ne faut pas les installer en milieu habité, qu'il y a toujours un impact sur l'écologie.
1840 Je sais que dans la région, les projets d'éoliennes ont apporté de grandes, très grandes tensions et qu'il est fort difficile, depuis, de communiquer entre nous, même avec nos amis. Je sais que lors d'une transaction immobilière, il faut informer le futur acheteur afin d'éviter toute poursuite d'ordre juridique. Tant pis pour l'héritage. Je sais qu'il y a réellement une dépréciation de la valeur marchande de la propriété qui ne sera d'aucune manière compensée par quiconque. Je sais que les éoliennes
1845 supportent mal les hivers et que ça coûte cher et que ça coûtera sûrement un bras de les réparer, si haut perchées, et si on tombe sur une éolienne citron.

1850 Je sais qu'elles déparent l'environnement, qu'elles sont aux côtés de pylônes hydroélectriques, qu'elles seront aux côtés de pylônes hydroélectriques et qui en capteront l'électricité. Alors, on ajoute toujours d'autres pylônes. Je sais qu'il faut les installer solidement et qu'il y a un risque pour le sol, le sous-sol argileux, la nappe phréatique et les fuites de lisier. Je sais que ces projets, en fin de compte, apportent plus de négatif que de positif.

1855 Voilà pourquoi il faut dire que, moi aussi, je dis non à l'installation d'éoliennes. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

1860 Merci, Madame Bélanger.

Mme GISÈLE BÉLANGER :

1865 C'était un peu long. Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Longpré? Ça va? Je vous remercie pour votre témoignage.

1870 **Mme GISÈLE BÉLANGER :**

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

1875 Madame Olivier, est-ce que nous avons des avis de rectification, outre que ceux que vous m'avez remis? Parfait.

1880 Alors, il y a deux personnes qui se sont inscrites pour des rectificatifs. Voici comment je vais procéder. Je vais leur demander de s'approcher à l'appel de leur nom. Je vais leur demander quel est l'élément qu'ils veulent rectifier et je vais leur demander d'apporter la justification. Normalement, un rectificatif, ça dure 30 secondes, une minute. Ce n'est pas un exposé, ce n'est pas une discussion. Il est certain que pendant la soirée, plusieurs personnes ont donné leur opinion. Ce n'est pas ici un correctif d'opinion. C'est vraiment un rectificatif de fait.

1885 Donc, si les personnes que j'appelle considèrent qu'ils sont plus d'un rectificatif d'opinion ou une correction d'opinion, c'est bien de vous retirer, simplement de venir me le dire. Si vous considérez qu'il s'agit d'une rectification, je devrai vous entendre. Et si je considère que ce n'est pas une

1890 rectification, mais une opinion, je mettrai fin à la discussion. J'appelle monsieur Heinz Kaech. Bonsoir, Monsieur!

M. HEINZ KAECH :

Bonsoir!

1895 **LE PRÉSIDENT :**

Quel élément voulez-vous corriger ou rectifier?

1900 **M. HEINZ KAECH :**

C'est au sujet de la madame qui prétendait qu'elle avait entendu des rumeurs qu'on nous avait demandé de ne pas en parler, des éoliennes, la loi du silence. Ce qui est complètement faux. Je suis un des propriétaires et on ne m'a jamais exigé la loi du silence. Merci.

1905 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Monsieur Kaech. Madame Joane McDermott, maintenant. Je pense que, Madame McDermott, vous avez une rectification? Que voulez-vous rectifier?

1910 **Mme JOANE McDERMOTT :**

1915 Oui. Quand monsieur Leblanc nous a parlé du projet de Richmond, ce soir, monsieur Leblanc de la Rive-Sud de Montréal, il nous a dit que la hauteur des éoliennes était de 98 mètres. Ça, on ne parle que du mât. Il a dit qu'elles avaient 98 mètres de hauteur alors que c'est 139 mètres de hauteur et non pas 98.

Et je voulais aussi spécifier que par rapport à ici, ce projet-là se situe sur territoire presque entièrement boisé par rapport au territoire agricole. Voilà.

1920 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Madame.

1925 **Mme JOANE McDERMOTT :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1930

Ceci met donc fin à notre première séance de la deuxième partie d'audience publique. Donc, je vous remercie pour votre collaboration et je vous donne rendez-vous, y compris aux internautes, demain à 13 h, pour la deuxième séance. Donc bonne nuit! Merci beaucoup!

1935

AJOURNEMENT

1940

Je, soussignée, **YOLANDE TEASDALE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :



1945

YOLANDE TEASDALE, s.o.